

Activités d'Intégration Professionnelle, enseignement clinique

PAB3020 - SSAN

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Bachelier : sage-femme - Namur**

Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 21		VOLUME HORAIRE 629 h	
PRÉREQUIS PAB2024 - SSAN PAB2025 - SSAN		CO-REQUIS Aucun	
IMPLANTATION Département paramédical de Sainte-Elisabeth	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Alison RICHARD	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Milena JAROSIK Alison RICHARD Anne SEUTIN Carine VLAJICIC

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Sage-femme	3	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette unité d'enseignement vise à approfondir et à intégrer les compétences professionnelles développées au cours du cursus de sage-femme. Elle permet à l'étudiant.e de prendre une part active dans la prise en charge des femmes, des nouveau-nés, des couples et des familles en mobilisant progressivement un raisonnement clinique plus complexe et une autonomie croissante.

À travers les stages, les activités pédagogiques associées et les travaux réflexifs, l'étudiant.e renforce sa capacité à analyser les situations cliniques, à adapter ses interventions aux besoins des bénéficiaires et à collaborer efficacement au sein des équipes interprofessionnelles.

Cette UE constitue une étape importante dans la préparation à l'exercice professionnel et à l'année diplômante.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

SUR BASE DU RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES INTERRÉSEAUX 2022:

C1. S'IMPLIQUER DANS SA FORMATION ET DANS LA CONSTRUCTION DE SON IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

- Participer activement au développement de ses apprentissages en recherchant des situations cliniques variées et adaptées à sa progression.

- Mobiliser de manière intégrée les savoirs théoriques, scientifiques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession.

- Analyser de façon critique sa pratique professionnelle et ajuster ses objectifs d'apprentissage.

- Développer une démarche de formation continue et construire son identité professionnelle de sage-femme.

C2. PRENDRE EN COMPTE LES DIMENSIONS DÉONTOLOGIQUES, ÉTHIQUES, LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE LA PROFESSION

- Respecter la législation, la réglementation et la déontologie propres à la profession de sage-femme.

- Adopter une posture professionnelle fondée sur l'intégrité, l'honnêteté et le respect du secret professionnel.

- Identifier les enjeux éthiques liés aux situations rencontrées.

- Fonder ses décisions et ses actions sur une réflexion éthique respectueuse des personnes et de leurs choix.

C3. PARTICIPER À LA GESTION HUMAINE, MATÉRIELLE ET ADMINISTRATIVE

- Planifier son activité en tenant compte des priorités cliniques et des contraintes organisationnelles.

- Utiliser les ressources de manière efficiente, responsable et durable.

- Participer à la gestion administrative et logistique des soins.

- Collaborer efficacement avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire et des réseaux de soins.

C4. RÉALISER UNE DÉMARCHE CLINIQUE GLOBALE EN PÉRIODE PRÉCONCEPTIONNELLE, PRÉ-, PÉRI- ET POSTNATALE

- Recueillir et analyser les données biomédicales, psychosociales et environnementales pertinentes.

- Reconnaître le caractère physiologique ou pathologique des situations rencontrées.

- Élaborer un jugement clinique et formuler des hypothèses diagnostiques.

- Déterminer, mettre en œuvre et prioriser les interventions de sage-femme adaptées à la situation clinique.

- Associer la femme, le couple et la famille aux décisions concernant le suivi et l'accompagnement.

- Évaluer les résultats des interventions et ajuster la démarche clinique en fonction de l'évolution de la situation.

C5. RÉALISER LES ACTES TECHNIQUES ET LES SOINS REQUIS

- Réaliser avec sécurité les actes techniques et les soins généraux, spécifiques et obstétricaux relevant du champ de compétences de la sage-femme.

- Appliquer les principes de pharmacovigilance, d'hygiène, d'asepsie et de sécurité.

- Garantir un environnement de soins sécuritaire.

- Respecter le confort, le bien-être, l'intimité et la dignité des bénéficiaires.

- Adapter ses pratiques aux données probantes et aux recommandations professionnelles.

C6. RÉALISER UNE DÉMARCHE DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ GÉNÉSIQUE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- Identifier les besoins, attentes et ressources des femmes, des couples, des familles et des groupes.

- Développer des actions favorisant l'autonomie et le pouvoir d'agir des bénéficiaires.

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies éducatives adaptées aux contextes rencontrés.

- Participer à des actions de promotion de la santé génésique et de prévention.

- Évaluer et réajuster les démarches éducatives mises en place.

C7. ASSURER UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES ET L'ENTOURAGE PROFESSIONNEL

- Établir une relation professionnelle adaptée avec les femmes, les couples, les familles et les différents partenaires de soins.
- Utiliser des techniques de communication favorisant l'écoute, la participation et la prise de décision éclairée.
- Transmettre oralement et par écrit des informations structurées, précises et pertinentes.
- Assurer la continuité et la sécurité des soins par une communication interprofessionnelle efficace.
- Développer une relation d'aide empreinte de respect, d'empathie et de non-jugement.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES INTÉGRÉES À L'UE

Tout au long de l'UE, l'étudiant·e développe également :

- une démarche réflexive favorisant la progression de ses apprentissages ;
- une capacité croissante à mobiliser les connaissances scientifiques dans sa pratique ;
- des compétences de collaboration interprofessionnelle ;
- une posture professionnelle respectueuse des bénéficiaires et des équipes ;
- une autonomie progressivement adaptée à son niveau de formation ;
- une ouverture à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable.
Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL À MOBILISER

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- mobiliser de manière de plus en plus autonome les compétences du référentiel dans des situations cliniques variées ;
- participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une démarche clinique globale ;
- assurer des soins généraux, spécifiques et obstétricaux adaptés à la situation rencontrée
- collaborer avec les différents intervenants impliqués dans le parcours de soins ;
- assurer une communication professionnelle favorisant la continuité et la sécurité des soins ;
- développer une pratique réflexive fondée sur les données probantes ;
- poursuivre la construction de son identité professionnelle de sage-femme.

CONTENU

1. Enseignement clinique (Parcours de stages)

Les stages se déroulent en milieu hospitalier ou extrahospitalier, en Belgique ou à l'international selon les opportunités validées par la formation. Ils permettent à l'étudiant·e de développer progressivement les compétences du référentiel de sage-femme dans des contextes de soins variés relevant de la périnatalité et de

la santé génésique. Les terrains de stage favorisent l'intégration des savoirs, le développement de l'autonomie professionnelle et la prise en charge globale de la femme, du nouveau-né, du couple et de la famille.

Le parcours clinique de l'année comprend :

- un stage en **salle d'accouchements** de **3 semaines** ;
- un stage en **salle d'accouchements** de **3 semaines au choix de l'étudiant.e**;
- un stage de **consultations prénatales** de **3 semaines** ;
- un stage de **santé mentale / psychiatrie** de **2 semaines** ;
- un stage au **bloc opératoire** de **3 semaines** ;

Le planning des stages peut être adapté en fonction des expériences complémentaires reconnues par la formation. Toute modification du parcours clinique fait l'objet d'un document officiel (annexe PAE) validé par les parties concernées.

2. Activités pédagogiques associées (Obligatoires)

L'enseignement clinique est complété par des activités pédagogiques obligatoires en présentiel :

- Skills Labs (exercices pratiques et entraînements techniques) ;
- Séances de simulation clinique et débriefings réflexifs ;
- Évaluations Cliniques Objectives Structurées (ECOS) à visée formative et certificative ;
- Laboratoires préparatoires aux stages ;
- Des séminaires s'accompagnement au stage de santé mentale et de bloc opératoire
- Activités d'accompagnement au développement professionnel (ADP).

Remarque importante : La participation à ces activités est fortement recommandée et fait partie intégrante du dispositif d'enseignement clinique. Elles contribuent à l'acquisition des heures de formation clinique requises pour l'obtention du diplôme de sage-femme

3. Travaux d'intégration

Portfolio évolutif et développement professionnel : rassemble des travaux et analyses réflexives de l'ADP pour soutenir l'identité professionnelle.

Rapports écrits de stage : analyse structurée d'une situation clinique réelle vécue en stage.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Groupe interréseaux des enseignantes sages-femmes. (2022) *Référentiel de compétences intégré interréseaux en Bachelier sage-femme*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAB3046-ENCT — Activités d'intégration professionnelles (AIP), enseignement clinique	Supports indispensables disponibles sur Moodle : Le portfolio évolutif de développement professionnel ; L'ensemble des carnets de stage du Bloc 3 BSF ; Les consignes détaillées de stage de l'année académique ; Le récapitulatif des AIP Le processus de pondération des AIP du bloc concerné Le calendrier de remise des travaux liés aux stages ; Le support de présentation des informations relatives aux stages (PPT Info Stages) ; Le Code de bonne conduite ; La grille décisionnelle des Activités d'intégrations Professionnelles (AIP) ; Les outils, documents et ressources pédagogiques fournis par l'équipe enseignante et les milieux de stage. Le cas échéant, l'annexe PAE de l'étudiant.e

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAB3046-ENCT — Activités d'intégration professionnelles (AIP), enseignement clinique	629 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage														
ASAB3046-ENCT — Activités d'intégration professionnelles (AIP), enseignement clinique	MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE L'étudiant·e est acteur de ses apprentissages et mobilise progressivement ses savoirs, compétences et attitudes dans des situations professionnelles. • l'apprentissage expérientiel en milieux de stage ; • l'accompagnement individualisé par les enseignants et les professionnels de terrain ; • les démonstrations, exercices pratiques et entraînements en Skills Labs et laboratoires techniques ; • les simulations cliniques et débriefings réflexifs ; • les séminaires d'accompagnement au stage de santé mentale et de bloc opératoire • l'analyse de situations cliniques et de pratiques professionnelles ; le développement d'un portfolio réflexif et de travaux d'intégration Volume horaire des Activités Pédagogiques Associées (B3) <table><tr><th>Activités</th><th>Séminaires / skills labs</th><th>Simulation</th><th>0. ECOS</th><th>1. ADP</th><th>2. Infos stage</th><th>Stages</th></tr><tr><td>Heures</td><td>6h</td><td>12 h</td><td>12 h</td><td>14 h</td><td>2 h</td><td>525 h</td></tr></table> Ce tableau n'inclut pas les heures relatives à la rédaction des travaux écrits de l'	Activités	Séminaires / skills labs	Simulation	0. ECOS	1. ADP	2. Infos stage	Stages	Heures	6h	12 h	12 h	14 h	2 h	525 h
Activités	Séminaires / skills labs	Simulation	0. ECOS	1. ADP	2. Infos stage	Stages									
Heures	6h	12 h	12 h	14 h	2 h	525 h									

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette unité d'enseignement articule de manière cohérente les activités d'enseignement clinique, les activités pédagogiques associées et les différentes modalités d'évaluation afin de renforcer l'intégration des compétences professionnelles du référentiel.

Les activités d'apprentissage permettent à l'étudiant·e de consolider les acquis développés lors des précédentes années tout en accédant progressivement à davantage de responsabilités dans les situations de soins. Les stages favorisent la mobilisation du raisonnement clinique, le développement des compétences techniques et relationnelles ainsi que la collaboration interprofessionnelle dans des contextes de plus en plus complexes. L'ensemble des activités réflexives et évaluatives soutient la construction de l'identité professionnelle et prépare l'étudiant·e à la transition vers l'année diplômante.

Le portfolio, les travaux d'intégration, les rapports écrits, les présentations orales, les analyses réflexives ainsi que les ECOS constituent des outils complémentaires permettant à l'étudiant·e d'analyser sa pratique, de documenter sa progression, d'intégrer les savoirs théoriques et expérientiels, et de démontrer l'atteinte des compétences attendues. L'ensemble de ces activités contribue au développement d'une pratique professionnelle réflexive, fondée sur les données probantes, les valeurs éthiques et les exigences de la profession de sage-femme.

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation repose sur trois piliers complémentaires :

L'évaluation de l'enseignement clinique en stage : portant sur la mobilisation des compétences professionnelles directement au sein des différents stages ;

L'évaluation des compétences cliniques en situation simulée : au travers des ECOS (Épreuves Cliniques Objectives Structurées) à visée certificative ;

L'évaluation des travaux d'intégration : comprenant le rapport écrit de salle d'accouchements, de bloc opératoire et le portfolio évolutif de développement professionnel.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE
1. Enseignement clinique (Stages)

Les évaluations certificatives de stage s'effectuent via les carnets de stage et sont transposées dans une grille décisionnelle disponible sur Moodle. Les niveaux d'atteinte des compétences utilisent les symboles suivants :

- '---' : niveau insuffisant
- '-' : niveau partiellement atteint
- '+' : niveau atteint
- '+++' : niveau dépassant les attentes

Un document intitulé "processus de pondération des AIP" décrit comment passer de ces niveaux d'atteintes à une côte numérique.

2. ECOS Certificatif

Réalisés à l'aide de grilles d'évaluation standardisées. L'accès à l'ECOS certificatif est conditionné par la réalisation de minimum 80% des heures de stage réglementaires de l'année.

3. Travaux d'intégration

L'évaluation du rapport écrit de salle d'accouchements et de bloc opératoire reposent sur des grilles d'évaluation critériées qui se trouvent dans les carnets de stage ou sur Moodle.

Le portfolio évolutif fait l'objet d'une évaluation certificative incluant un dépôt lors de la session d'examens du quadrimestre 2.

Tout retard dans le dépôt des travaux entraîne des pénalités académiques décrites ci-après.

Pondération des Points (Quadrimestre 2)

Composante d'évaluation	Point
Enseignement clinique (stages)	147 points
ECOS certificatif	147 points
Rapport écrit de salle d'accouchements	55 points
Rapport écrit de bloc opératoire	45 points
Portfolio évolutif et développement professionnel	26 points

Total de l'UE : 420 points (21 crédits)

RÉGLEMENTATIONS ACADÉMIQUES ET SANCTIONS:
Présence et absences aux activités

La présence à l'ensemble des activités d'apprentissage (comprenant les stages, les Skills Labs, les laboratoires techniques, les laboratoires AIP, les simulations cliniques, séminaires, les ECOS et les activités d'accompagnement au développement professionnel) est fortement recommandée. Ces activités en présentiel forment un tout indissociable du dispositif d'enseignement clinique et participent directement à la comptabilisation des heures de formation clinique requises pour l'obtention du diplôme de Bachelier sage-femme.

En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de simple « cote de présence » (PR) lors d'une évaluation, la note de 0/20 est attribuée à l'activité d'apprentissage concernée ainsi qu'à l'UE globale dont elle fait partie. Dans ce cas de figure, la méthode d'évaluation classique détaillée dans la fiche descriptive ne s'applique plus (à l'exception du ePE pour lequel une modalité spécifique présentée ci-dessous s'applique). (art 47 du REED)

- Tout retard dans le dépôt d'un **travail d'intégration** (Rapport de stage) sur Moodle entraîne une pénalité de retard d'1 point sur 20 par jour calendaire de retard. Après 20 jours de retard, le travail est considéré non remis et la note est de 0/20.

Important: Conformément à l'article 47 du REED, cette note de 0/20 (pour le rapport et/ou pour la présentation orale) entraîne également une note de 0/20 pour l'unité d'enseignement dont cette évaluation fait partie.

La remise certificative finale du **Portfolio Évolutif (PE)** doit se faire strictement le jour prévu par l'horaire officiel des examens ; tout travail non présenté engendrera un 0/20 pour cette composante uniquement.

Remédiabilité : La seconde session de cette UE se base sur les détails suivants:

Composante d'évaluation	Points Q3
Enseignement clinique (stages)	Report de note Q2: 147 points
ECOS certificatif	147 points
Rapport écrit de salle d'accouchements	Report de note Q2: 55 points
Rapport écrit de bloc opératoire	Report de note Q2: 45 points
Portfolio évolutif et développement professionnel	Report de note Q2: 26 points

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
—	L'évaluation repose sur trois aspects complémentaires : L'évaluation de l'enseignement clinique (travail en stage) L'évaluation des compétences cliniques en situation simulée (épreuve au département) L'évaluation des travaux d'intégration (travail à distance)

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ASAB3046-ENCT — Activités d'intégration professionnelles (AIP), enseignement clinique	L'évaluation repose sur trois piliers complémentaires : L'évaluation de l'enseignement clinique en stage : portant sur la mobilisation des compétences professionnelles directement au sein du stage ; L'évaluation des compétences cliniques en situation simulée : au travers des ECOS (Épreuves Cliniques Objectives Structurées) à visée certificative ; L'évaluation des travaux d'intégration : le rapport écrit de salle d'accouchements, de bloc opératoire et le portfolio évolutif de développement professionnel.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.